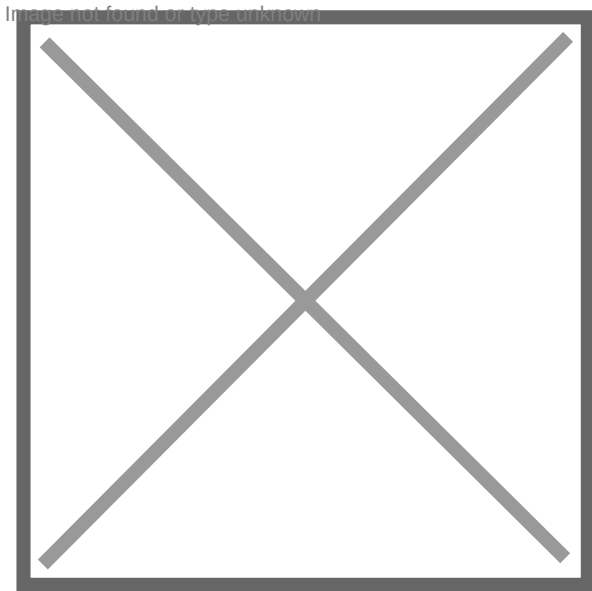




Comment avoir une carte de séjour

Par **Salmaben**, le **02/03/2018** à **01:51**

Bonjour

Je ss marocaine et je ss venu du maroc en aout 2015 (regroupement familial avec une visa d'un an mais a cause des problèmes on s'est divorcée au tribunal du maroc en juin 2017 apr j'ai décidé daller demander ma carte de séjour mais il ont refusé a la prefectur et il mon donné expulsion 2 fois mais je ne suis pas retourné car j'avais pas encor reçu mon divorce de nonte

La j'ai trouvé quelqu'un et on va se mariée il a carte sejourde 2 ans je ne sais pas comment ça marche pour pouvoir demander ma carte de séjour a la préfecture est ce que ca va etre compliqué par ce qu'il n'a pas la nationalité ??

Repondez moi s'il vous plaît je suis vraimen perdu merci beaucoup.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **02/03/2018** à **09:56**

bonjour,

il est normal que la préfecture vous refuse le regroupement familial puisque vous n'étiez plus mariés.

si vous vous remariez, il appartiendra à votre mari de faire une demande de regroupement familial pour son épouse, bien sur il devra remplir les conditions de logement et de revenus.
salutations